

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 6 juillet 2026 à la salle des fêtes de Montmorin sous la présidence de Jérôme PIREYRE, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 60	Finances	Mutualisation	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	----------------------	-------------------------------

Dans le cadre du groupement de commandes relatif au « marché d'exploitation et d'entretien-maintenance des installations thermiques des bâtiments », des nouvelles chaufferies de bâtiments de Chauriat et Pérignat vont intégrer le marché. Sur Billom, certaines modalités du marché sont modifiées.

N° 61	Finances	Mutualisation	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	----------------------	-------------------------------

L'assemblée valide l'intégration du contrôle annuel des toboggans du centre aquatique dans le lot 7 des groupements de commande « réalisation des vérifications périodiques réglementaires ».

N° 62	Petite enfance	Marché à attribuer pour les repas et goûters	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------------	---	-------------------------------

La fourniture des repas en liaison froide du multi-accueil est assurée par l'entreprise API Restauration basée à Lempdes. Le marché prend fin au 31 août 2026. Une consultation a été lancée afin de renouveler ce marché. Seule l'entreprise API Restauration, titulaire du marché, a déposé une offre. L'assemblée valide l'offre d'API Restauration telle que présentée pour une durée maximum de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois).

N° 63	Culture	Demande de subventions pour l'EAC 2026-2027	Approuvé à l'unanimité
--------------	----------------	--	-------------------------------

Pour la 9^{ème} année du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, Billom Communauté poursuivra ses actions autour d'une nouvelle thématique : la danse et le bal. Différents projets artistiques seront déclinés : « Danse avec le réseau de lecture avec spectacles avec l'Ehpad et l'école de St-Jean » ; « Dansons sous les marronniers » avec 2 classes de St-Julien et le tout public ; « Atelier de danse avec les enfants du RPE, des Pitchouns et des personnes âgées » ; « Le bal aux yeux bandés » ; « L'histoire du bal » avec une classe du collège et l'Ehpad de Billom pour créer une pièce de théâtre avec les costumes ; « Un atelier musique et dans avec l'école de musique et l'école de danse de Billom » avec l'école de Dallet » ; « Les prémices de la marionnette » avec la Maison du quai et une classe de Billom ; « Projet Belfour », à Eglise neuve avec chorale d'enfants et chorale d'adultes atelier et toujours les séances cinéma avec Ciné-parc (ciné-goûters et courts-métrages)

De nombreux publics seront toujours impliqués dans les différents projets à savoir : RPE, multi-accueil, hôpital de Billom, MARPA, ESAT, IME, écoles, collèges, ALSH, tout public.

Pour ce faire, un budget de 63 000 € est alloué à l'EAC et des demandes de subventions sont déposées auprès de la DRAC (27 000 €), la Région (10 000 €) et le Département (5 000 €) ce qui laisse un auto-financement pour Billom Communauté de 21 000 €.

N° 64	Economie	Rétrocession des réseaux d'eaux usées sur la ZAC des Littes	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	--	-------------------------------

Le conseil valide la rétrocession du réseau des eaux usées des parcelles situées sur le PAE des Littes à Mur-sur-Allier, au SIAREC.

Un diagnostic préalable du réseau a été nécessaire ainsi que la vérification systématique de la conformité de raccordements de chaque entreprise.

Le SIAREC a émis un avis favorable pour ce transfert.

N° 65	Economie	Rachat d'un local médical à Mur-sur-Allier	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	---	-------------------------------

Le Dr Boudot, installé depuis 2007 à Mur-sur-Allier (secteur Dallet) a donné un préavis de départ à Billom Communauté relatif aux espaces communs qu'il loue, square Charles de Gaulle.

Ce dernier part au 1^{er} septembre et a proposé à Billom Communauté de racheter son cabinet de consultations au prix de 23 000 €.

L'assemblée valide cette demande et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

N° 66	Tourisme	GR 89 ou Chemin de Montaigne	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	-------------------------------------	-------------------------------

1. Dans le cadre de la création du GR 89, Billom Communauté avait signé, avec le Comité Départemental de la Randonnée du Puy-de-Dôme (CDRP) une convention de prestation de service pour le balisage et l'entretien des 8 km initiaux situés sur Bouzel et Vertaizon. A ces 8 km, se sont rajoutés 3.4 km situés sur Mur-sur-Allier (secteur Dallet). Le coût était de 10 €/km / an soit 80 €.

Le CDRP souhaite porter l'entretien de 10 à 12 €/km et demande à intégrer Dallet. Aussi, l'assemblée valide la nouvelle convention à 11.4 km, le coût à 12 €/km et donc un montant de 136 €/ an.

2. Le CDRP souhaite désormais éditer un topoguide du chemin de Montaigne qui va de l'est de Lyon jusqu'à Bordeaux. Pour ce faire, le comité sollicite les EPCI traversés par le GR pour en financer une partie. Le coût pour Billom Communauté est de 783 €. En contrepartie, Billom Co recevra 24 livres à vendre.

N° 67	GEMAPI	Accord de territoire : inventaire zones humides	Approuvé à l'unanimité
--------------	---------------	--	-------------------------------

Dans le cadre de l'Accord de territoire sur le Litroux et le Jauron, le comité de pilotage a souhaité que soit réalisé un inventaire des milieux humides.

Dans un premier temps, il s'agira d'identifier, de cartographier et de caractériser les milieux humides présents au sein des enveloppes de forte probabilité théorique et de forte observation, afin de constituer un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire. Dans un 2^{ème} temps, il y aura une hiérarchisation des milieux humides cartographiés en tenant compte des spécificités locales de chaque territoire prospecté afin d'accompagner au mieux les acteurs locaux dans leurs actions de gestion de la ressource en eau et des milieux humides.

L'assemblée valide d'une part le choix du bureau d'études SCE aménagement et environnement pour une prestation d'un montant de 106 170 € HT et d'autre part le plan de financement et les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour 50 % (53 085 €) et le Département pour 20 % (21 234 €). L'auto-financement de 31 851 € sera réparti à part égale entre Billom Communauté et la Communauté de communes Entre Dore et Allier.

N° 68	ENSIL	Rétrocession de parcelles	Approuvé à l'unanimité
--------------	--------------	----------------------------------	-------------------------------

Dans le cadre de l'ENSIL puys de Mur et de Pileyre, il est prévu « de mener une stratégie et une animation foncière » en vue d'acquérir, dès que cela se présente, les parcelles situées dans le périmètre.

Grâce à une délégation du droit de préemption à l'EPF Auvergne, ce dernier achète les parcelles au fil de l'eau. A ce jour, 96 368 m² ont été acquis sur 89 parcelles et il est validé le fait d'en demander la rétrocession à l'Epf. Le montant s'élève à 36 821.62 € TTC, Billom Communauté pourra percevoir une subvention de 40 % du département sur le HT, soit 9 760 €.

N° 69 et 70	Schéma cyclable	Demande de subvention CTDD et lancement de la consultation	Approuvés à la majorité*
--------------------	------------------------	---	---------------------------------

Dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire cyclable Billom-Tinlhat-Pérignat-Cournon, il est décidé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental. Il s'agit de solliciter le solde de l'enveloppe CTDD d'un montant de 657 000 €.

Le maître d'œuvre est en train de finaliser le dossier pour la consultation des entreprises qui devrait pouvoir se faire autour du 20 septembre. Des ajustements se font au fur et à mesure et l'objectif est bien de réaliser un tracé qui permette la pratique du vélo-taf, le cyclotourisme en lien avec la Via Allier et incite à la pratique d'une activité physique en vue d'une amélioration de la santé des habitants.

L'estimatif du projet est de 2 193 842 €, une subvention de 13 % a été obtenu de la Région (285 199.46 € sur ce montant), le CTDD sera déposé courant octobre et en 2027, Billom Co sollicitera de la DETR.

Par ailleurs, l'assemblée valide le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

*6 voix contre et 7 abstentions.

N° 71	Schéma cyclable	Modification des tarifs Maison du vélo	Approuvé à l'unanimité*
--------------	------------------------	---	--------------------------------

Les 13 VAE de la Maison du vélo sont loués et dans un temps qui a dépassé les espérances. A ce jour, il y a une liste d'attente.

En revanche, le vélo-cargo et le vélo adapté ne trouvent pas preneur. Aussi, pour faciliter leur location, il est validé le fait de proposer un tarif pour une location à la semaine plutôt qu'au mois au montant de 20 €.

*1 abstention

N° 72	Administration	Règlement intérieur	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------------	----------------------------	-------------------------------

Validation de cet acte par lequel le conseil fixe les règles de son organisation interne et de son fonctionnement notamment : les séances et la tenue du conseil communautaire, l'organisation des débats, l'organisation des commissions intercommunales (ouvertes aux élus municipaux) ou encore le fonctionnement du bureau. A noter que la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, impose à l'EPCI l'envoi de la convocation et de la note de synthèse du conseil communautaire à chaque conseiller municipal de même qu'elle demande à ce que le compte-rendu de la séance soit diffusé dans le mois qui suit la séance.

N° 73	Administration	Pacte de gouvernance	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

Bien que la rédaction d'un tel acte soit possible, l'assemblée décide, dans l'immédiat, de ne pas rédiger ce document car elle estime que les éléments de gouvernance figurent dans le règlement intérieur.

N° 74	Ecole de musique	Convention pour certains ateliers	Approuvé à l'unanimité
--------------	-------------------------	--	-------------------------------

En raison de la difficulté à trouver des intervenants pour l'animation de certains ateliers à l'école de musique, notamment en raison du faible nombre d'heures hebdomadaires, l'assemblée valide la signature des conventions avec la société Art'Verne Productions pour un atelier accordéon et les ateliers d'éveil musical. Ces conventions courent de septembre à juin et le coût varie de 30.37 à 31.82 € / heure.

N° 75	Ressources humaines	Création d'un poste d'adjoint d'animation	Approuvé à l'unanimité
--------------	----------------------------	--	-------------------------------

En raison d'un détachement d'un agent d'animation principal de 1^{ère} classe, lauréat du concours d'auxiliaire de puériculture, le conseil valide la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour lequel sera recruté l'agent qui remplaçait déjà la personne qui était préalablement en disponibilité.

N° 76	Finances	Décision modificative n° 1	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	-----------------------------------	-------------------------------

Afin de prendre en compte :

- les travaux de réfection de la toiture du centre aquatique pour lesquels il est nécessaire de transférer l'avance au compte 2313 (DI)
 - le rachat de parcelles de l'ENSIL à l'EPF qui nécessite une opération d'ordre et une prévision budgétaire supplémentaire
 - le paiement de subventions OPAH Propriétaires Bailleurs non prévus au BP
 - des travaux de restauration à la chapelle St Esprit non prévus au BP,
- l'assemblée valide la modification modificative budgétaire n°1.

N° 77	Finances	Grille tarifaire au centre aquatique	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	---	-------------------------------

L'assemblée valide la mise en place d'un tarif scolaire unique pour le centre aquatique, soit 62.50 € par classe par séance pour les écoles issues de Billom Communauté et de 84.70 € pour celles hors EPCI.

N° 78	Finances	Subvention SEAT Ecopôle	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------	--------------------------------	-------------------------------

L'assemblée reconduit la subvention annuelle de 35 000 € allouée au SEAT du val d'Allier.

N° 79	Administration	Adhésion de Beauregard au SIAREC	Approuvé à l'unanimité
--------------	-----------------------	---	-------------------------------

L'adhésion de la commune de Beauregard-l'Evêque au SIAREC pour la compétence assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2027, est validée.

Fait à Billom le 8 juillet 2026

Jérôme PIREYRE
Président

Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM